

Conforme au règlement européen CE 1907/2006 et à ses amendements

Ozonit PERFORMANCE

Code : 112167E Version : 5 Date de révision : 20 Novembre 2009

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : Ozonit PERFORMANCE
 Utilisation du produit : Biocide
 produit uniquement pour usage professionnel

Identification de la société/entreprise

Producteur/ : ECOLAB Snc
 Distributeur/ 8, rue Rouget de Lisle
 Importateur FR-92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex
 FRANCE
 Tel +33 (0)1 40 93 93 94
 Fax +33 (0)1 40 93 94 98
 ACV.Institutional@ecolab.com
 Téléphone d'urgence: 01 45 42 59 59 (ORFILA)

centre anti-poison : Tél centre anti-poison: 03 83 32 36 36 (Nancy)

2. Identification des dangers

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : O; R7
 Xn; R20/21/22
 C; R35
 Xi; R37

Dangers physiques ou chimiques : Peut provoquer un incendie.

Human health hazards : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Provoque de graves brûlures. Irritant pour les voies respiratoires.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. Composition/Informations sur les composants

Fiche d'information sur les composants en accord avec le règlement détergent 648/2004/CE:

≥15 - <30% agents de blanchiment oxygénés

Substance/préparation : Préparation

Nom des substances	EINECS	CAS	%	Classification
acide acétique	200-580-7	64-19-7	25 - 30	R10 [1] C; R35 [2]
peroxyde d'hydrogène en solution	231-765-0	7722-84-1	10 - 20	O; R8 [1] R5 [2] Xn; R20/22
acide peracétique	201-186-8	79-21-0	10 - 20	C; R35 O; R7 [1] R10 Xn; R20/21/22 C; R35 N; R50

Voyez section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] Substance PBT

[4] Substance vPvB

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. Premiers secours

Premiers secours

- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures.
- Traitements spécifiques** : Non disponible.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction - Utilisables** : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique ou CO2
- Moyens d'extinction - Non utilisables** : Ne pas utiliser de jet d'eau.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Liquide combustible. Peut provoquer un incendie. Ce produit augmente le risque d'incendie et peut faciliter la combustion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- Précautions individuelles** : Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.
- Précautions relatives à l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation.
- Petit déversement :** : Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié. Ne pas absorber avec de la sciure de bois ou tout autre matériau combustible. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.

Ozonit PERFORMANCE

Grand déversement accidentel : Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). La substance déversée peut être neutralisée avec du carbonate de sodium, du bicarbonate de sodium ou de l'hydroxyde de sodium. Ne pas absorber avec de la sciure de bois ou tout autre matériau combustible. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manipulation et stockage

Manipulation : Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Tenir à l'écart des bases. Tenir à l'écart des matières combustibles. Après la manipulation, toujours bien se laver les mains à l'eau et au savon.

Stockage : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Séparer des bases. Séparer des matières comburantes. Séparer des agents réducteurs et des matières combustibles. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

Stocker entre les températures suivantes: -20 et 30°C

Matériaux d'emballage

recommandés : Conserver dans l'emballage d'origine.

Code ICPE : 17200

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Nom des substances

Limites d'exposition professionnelle

acide acétique

INRS (France, 12/2007).

VLE: 25 mg/m³ 15 minute(s).

VLE: 10 ppm 15 minute(s).

peroxyde d'hydrogène en solution

INRS (France, 12/2007).

VME: 1.5 mg/m³ 8 heure(s).

VME: 1 ppm 8 heure(s).

Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

: Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.

Protection respiratoire (EN 143, 14387)

: Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.

Protection des mains (EN 374)

: 1 - 4 heures : caoutchouc butyle , caoutchouc nitrile

Protection des yeux (EN 166)

: Lunettes de protection, écran partiel ou total du visage

Protection de la peau (EN 14605)

: tablier de sécurité . Chaussures de protection appropriées.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

Aspect

État physique

: Liquide.

Couleur

: Clair.

Odeur

: désinfectant

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Ozonit *PERformance*

pH	: 0.5 à 1.5 (100%)
Point d'ébullition	: >100 °C
Point de fusion	: Non disponible.
Point d'éclair	: 72 °C (Coupe fermée)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.
Propriétés d'explosivité	: Non applicable.
Limites d'explosivité	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non disponible.
Pression de vapeur	: Non applicable.
Masse volumique	: 1.13 à 1.15 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité	: Facilement soluble dans l'eau froide, l'eau chaude.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non applicable.
Viscosité	: Non disponible.
Densité de vapeur	: Non disponible.
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	: Non applicable.

10. Stabilité et réactivité

Stabilité	: Produit stable en condition normale d'utilisation.
Matières à éviter	: Extrêmement réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les substances organiques, les métaux et les alcalins. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	: Nocif par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires.
Ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
Contact avec la peau	: Provoque de graves brûlures. Nocif par contact avec la peau.
Contact avec les yeux	: Provoque de graves brûlures.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction	: Aucun effet important ou danger critique connu.

12. Informations écologiques

Écotoxicité

La préparation n'est pas classée dangereux pour l'environnement conformément à la directive 1999/45/EC

Persistence et dégradabilité

La biodégradabilité de la somme des composants organiques contenus dans le produit a été testée et a atteint des valeurs inférieures à 60 % DBO/DCO, resp. formation de CO₂ resp. inférieures à 70% perte COD. Les valeurs limites pour 'readily degradable /facilement dégradable' ne sont pas atteintes (p.ex. selon les méthodes OECD 301).

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets	: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation. Peut suivre la filière déchet d' emballage après vidange
---	---

complète. L'emballage peut être recyclé seulement s'il est complètement vide.

Catalogue Européen des Déchets : 160903*

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale du transport

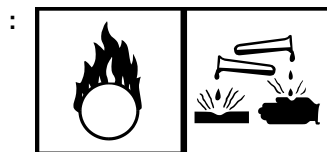
Informations réglementaires	Numéro UN	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Classe ADR/RID	UN3109	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE F, LIQUIDE (Peracetic acid)	5.2	-	5.2, 8
Classe IMDG	UN3109	ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID (Peracetic acid)	5.2	-	5.2, 8

Veillez observer les instructions particulières d'emballage pour le transport aérien.

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union Européenne

Symbole/symboles de dangers



Comburant, Corrosif

Contient

: acide acétique
peroxyde d'hydrogène en solution
acide peracétique

Phrases de risque

: R7- Peut provoquer un incendie.
R20/21/22- Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R35- Provoque de graves brûlures.
R37- Irritant pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence

: S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S7- Conserver le récipient bien fermé.
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S50- Ne pas mélanger avec les alcalins, les substances organiques.

16. Autres données

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - France

: R7- Peut provoquer un incendie.
R8- Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R5- Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R10- Inflammable.
R20/22- Nocif par inhalation et par ingestion.
R20/21/22- Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R35- Provoque de graves brûlures.
R37- Irritant pour les voies respiratoires.
R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.

Historique

Date d'impression : 20 Novembre 2009

Date de révision : 20 Novembre 2009

Version : 5

Élaborée par : Service des affaires réglementaires d'Ecolab pour l'Europe

Avis au lecteur

Ozonit *PERformance*

Fiche élaborée en prenant en compte les informations des fiches données de sécurité des substances entrant dans la composition du produit.

Version 5

Page 6 de 6